

## PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE



## **EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER**

NATURE DU CONTRÔLE

Contrôle technique périodique

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Défavorable pour défaillances majeures

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISE

20/03/2020

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contre-visite

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

S005C008 N° D'AGRÉMENT :

(9) RAISON SOCIALE : SARL SECA

(3) COORDONNÉES :

PONT-FRACHE

**05200 EMBRUN** 

Tél: 04 92 43 54 55 - Fax: 04-92-43-54-56

N° D'AGRÉMENT :

005C0039

NOM ET PRÉNOM : PIPHETEAU DIDIER

SIGNATURE:

#### IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation ER-507-DW (F) 11/10/2017

Date de 1<sup>ère</sup> mise 24/04/2014

VOLKSWAGEN

Désignation commerciale TRANSPORTER

(1) N° dans la série du type (VIN) WV1ZZZ7HZEH105451

(5) Camporie internationale

CTTE

Type/CNIT N10VWGCTD55R392

Énergie GO

Document s présenté : Certificat d'immetriculation

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

210717

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

PROCÈS-VERBAL Nº :

DATE .

N° D'AGRÉMENT DU CENTRE :

(3) DATE DU CONTRÔLE

21/01/2020

N° DU PROCÈS-VERBAL

20044354

(6) DEFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITE

Défaillances majeures :

4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de crolsement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences AVG, AVD 4.2.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR) :

Source lumineuse défectueuse AVD

5.2.22.c.2. OPACITÉ : Le relevé du système OBD indique un dyafonctionnement

Code(s) défaut(s) standard(s) relevé(s) concernant le dispositif antipoliution : P0135

Défaillances mineures :

3.4.1.b.1. ESSUIE-GLACE: Baial d'essuie-glace défectueux AVG, AVD

6.1.2.a.1. TUYAUX D'ÉCHAPPEMENT ET SILENCIEUX : Dispositif endommagé sans fuite ni risque de chute



## MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

**AVANT** ARRIERE

Ripage (-8 à +8 m/km) ; +2.0 m/km

Dissymétrie suspension (≤ 30%) : 2 % 9 %

Forces verticales: 1299 daN 854 daN

Frein de service

Forces de freinage : 375 daN 317 daN

236 daN 245 daN

D

Déséquilibre (<20%): 16 %

Forces de freinage (efficacité): 443 da N 433 da N 261 daN 256 da N

Taux defficacité global (≥50 %) : 64 %

Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18 %) :22 %

Émissions à l'échappement

Opacité (0.5 m-1) C3: <0.1 m-1 C4: <0.1 m-1 C5: <0.1 m-1 Moyenne: <0.1 m-1

Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) : -2.7 %

-3.6 %

- Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié.
- Les valeurs limites prises en compte correspondent aux valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise en circulation, caractéristiques techniques).
- En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées dans le centre qui a délivré le procès-verbal.
- Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application (art. 1er de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié).
- La contre-visite doit avoir lieu dans un délai maximal de deux mois après le contrôle technique. Passé ce délai, un nouveau contrôle technique est obligatoire. Lorsque la contre-visite est réalisée dans un centre différent de celui où a été réalisé le contrôle technique périodique, le procès-verbal du contrôle technique périodique doit obligatoirement être présenté au contrôleur, faute de quoi un contrôle technique complet est réalisé. Les points ou ensembles de points à contrôler lors de la contre-visite sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié.
- Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le présent procès-verbal.

**05200 EMBRUN** tél:04 92 43 54 55

Facture

# Facture - N° : 067499 du 21/01/2020

ETUDE MAITRE VIGUIER RUE DU SENATEUR BONNIARD **05200 EMBRUN** 

Véhicule Centrolé

Marque:

**VOLKSWAGEN** 

Modèle :

TRANSPORTER

Immatriculation: ER-507-DW

Type:

N10VWGCTD55R392

Kilometrage: 210717

N° Série :

WV1ZZZ7HZEH105451

Date	Туре	N°	Client	Page 1 sur 1
21/01/2020	Facture	067499	0 - Particuliers	
VTP PV 20044	4354 - ER- <b>5</b> 07	-DW - SARL E	NER ' NAT - VOLKSWAGEN TRANSPORTER	

<b>Désignation</b>	Base HT	Rem. %	TVA %	TVA €	HT €
21/01/2020 OBC - Contrôle utilitaire VTP PV 20044354 - ER-507-DW - SARL ENER ' NAT - VOLKSWAGEN TRANSPORTER O.T.C.	69.72 0.28		20.00%	13.28 0.06	66.38
autosecur	ITÈ				

Total Redevance	HT€	TVA€	TTC €
Redevance O.T.C Contribution forfaltaire collectée pour le compte sur l'ordre de l'O.T.C. (Arrêté du 04/10/1991)	0.28	0.06	0.34

TVA	Base HT	Total €		
TVA 20%	<b>66</b> .66	13.34		

Réglé €

Total HT	66.66€
Total TVA	13.34€
Total TTC	80.00€

Reste à payer : 80.00 €

Toute somme non payée à l'échéance prévue donnera lleu de plein droit au palement d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement, ainsi q Intérêts de retard à un taux correspondant au taux appliqué par la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points avec au minima un taux égal à 3 fois d'intérêt légal en vigueur à la date de la facturation. Ces intérêts courant du jour de l'échéance jusqu'au palement. Aucun escompte pour paiement anticipé